

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_09\_179

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 31

- Suppléants : 4

Date de convocation : 13 septembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 33

#### PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : OPAH 2020-2025 : SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ACTION « ECONOMIE D'ENERGIE »**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GUILLON.

Monsieur GUILLON rappelle que dans le cadre de l'OPAH pour la période 2020-2025, la Communauté de Communes a mis en place une action pour accompagner les populations non éligibles à l'ANAH pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

La Communauté de communes accorde une aide de 20% du montant hors taxes des travaux, plafonnée à 700 € pour des travaux d'économies d'énergie classique et 1 400 € pour des travaux éco-responsables, non cumulable avec les aides de l'ANAH, au titre de cette action pour les dossiers déposés jusqu'au 15 avril 2022.

Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 12 avril 2022, n°2022CC\_004\_033, l'aide pour des travaux d'économies d'énergie classique est plafonnée à 350 € et 700 € pour des travaux éco-responsables, pour les dossiers déposés après le 15 avril 2022.

Monsieur GUILLON présente les dossiers de demande de versement suivants :

**Travaux Economie d'énergie classiques**

| Demandeur                   | Adresse du projet                                 | Montant travaux HT retenu | Subvention CCVSA | Date de validation en commission |
|-----------------------------|---|---------------------------|------------------|----------------------------------|
| LIEVRE Annie                | 15 rue de Mervent 85490 BENET                     | 15 379.79 €               | 350,00 €         | 19/01/2023                       |
| BOURGEOIS-BAUDSON Stéphanie | 5 rue Gabriel Marsaud 85240 XANTON CHASSENON      | 6 096.90 €                | 350,00 €         | 19/01/2023                       |
| METEAU Sylvain              | 7 route de Maillé 85420 DAMVIX                    | 11 642.46 €               | 350,00 €         | 19/01/2023                       |
| CHAIGNEAU Alexandra         | 11 rue du Chiron 85420 MAILLEZAIS                 | 19 900.00 €               | 350,00 €         | 05/06/2023                       |
| DELIGNE Roger               | 230 route de Villiers 85490 BENET                 | 11 068.79 €               | 350,00 €         | 05/06/2023                       |
| GEFFARD Aurélie             | 29 rue des Coquelicots 85240 ST HILAIRE DES LOGES | 3 165.00 €                | 350,00 €         | 05/06/2023                       |
| GREAU Jacky                 | 27 rue des Rivaux 85770 VIX                       | 11 395,29 €               | 350,00 €         | 05/06/2023                       |
| MOLLOFF Sylviane            | 13 rue des Petites Cabanes 85420 DAMVIX           | 4 407.00 €                | 350,00 €         | 05/06/2023                       |

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 085-248500563-20230919-2023CC\_09\_179-DE

S'LO

### Travaux éco-responsables

| Demandeur                  | Adresse du projet                        | Montant travaux HT retenu | Subvention CCVSA | Date de validation en commission |
|----------------------------|--|---------------------------|------------------|----------------------------------|
| LELAURE Nicolas            | 6 rue de Tesson 85420 ST PIERRE LE VIEUX | 56 808.00 €               | 700.00 €         | 20/10/2022                       |
| ROY Damien<br>RENOUX Maude | 21 rue St Pient 85420 MAILLE             | 27 000.00 €               | 700.00 €         | 05/06/2023                       |

Monsieur le Président demande au Conseil son accord pour le versement de ces subventions d'un montant total de 4 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le versement de ces dix subventions d'un montant total de 4 200 € en faveur des personnes désignées ci-dessus, dans le cadre de l'aide aux économies d'énergie de l'OPAH 2020-2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 19 septembre 2023

Le Président,

Michel BOISSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

*Adeline Pouplin*

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 28/09/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20230919-2023CC\_09\_179-DE